Nogent *ville amie* des enfants

GUIDE DE LA FAMILLE / ÉDITION 2011

Extrait du Guide de Nogent 2011

Club Moving®
Bouger, c'est vivre !
www.moving-nogent.fr

Salle entièrement climatisée
-
Cours non stop
-
7J/7

Pour votre santé, pratiquez une activité **Moving** régulière !

COURS COLLECTIFS/FITNESS/MUSCULATION/SAUNA/
CARDIO TRAINING/OSCIPLATE/COACHING/
STUDIO PILATES/ACCÈS PISCINE/ VIDEO FITNESS

www.moving-nogent.fr

LesMILLS BODYCOMBAT · LesMILLS BODYPUMP · ZUMBA fitness

Matériel haut de gamme

17 bis bd Gallieni
Nogent-sur-Marne
01 48 73 15 22

LesMILLS
TECHNOGYM The Wellness Company

PLACE DU MARCHE P

Pilates INSTITUTE

STUDIO PILATES

LA MÉTHODE DES STARS À TRAVERS LE MONDE. AGIT SUR LA POSTURE, LA FORCE DU DOS, LA SOUPLESSE, LA SANGLE ABDOMINALE...

Pratiquée en séance coaching avec matériel
(reformer, cadillac, ball...)

17 bis, bd Gallieni - Nogent-sur-Marne
01 48 73 24 60

PRÉFACE

La famille, une priorité

Ce premier numéro du guide « Nogent, ville amie des enfants » est destiné à aider les familles, au quotidien, dans leurs démarches administratives, le choix des activités de loisirs de leurs enfants, l'apport d'informations pratiques pour tous les âges de la petite enfance à la jeunesse.

La famille et le bien-être des enfants sont une priorité pour la municipalité. C'est pourquoi elle a fait le choix d'investir pour améliorer et développer l'accueil de la petite enfance, moderniser les écoles et offrir un cadre de vie agréable aux élèves pendant et après le temps scolaire.

Chaque année, des efforts sont réalisés pour améliorer et diversifier les services rendus par la collectivité pour accompagner les parents dans le domaine éducatif, favoriser les activités d'éveil à l'école ou en dehors de l'école, proposer dans les structures culturelles et sportives un large choix d'actions pour la jeunesse.

Je vous propose de les découvrir au fil des pages.

Bien cordialement.

Véronique Delannet
Adjointe au maire de Nogent-sur-Marne
déléguée à la Famille

LES ÉLUS DÉLÉGUÉS À LA FAMILLE

Véronique Delannet
Adjointe au maire, déléguée à La Famille.
Petite enfance, vie scolaire.

Sébastien Eychenne
Conseiller délégué à la Jeunesse.
Pôle Jeunesse, legs Biard.

Anglofun

www.anglofun.fr

Le bon anglais, naturellement!

nouveau!

***préparation aux Young Learners English tests de Cambridge**

***cours pour les enfants bilingues**

Anglofun est une école d'anglais, animée par des enseignantes britanniques, à Nogent. Grâce à une approche ludique et créative, les enfants apprennent l'anglais naturellement, dès leur plus jeune âge. Cours du lundi au samedi (1h ou 2h) en petits groupes (8 max) et à partir de 3 ans.

Anglofun

17 Grande Rue Charles de Gaulle
94130 Nogent-sur-Marne
Tel: 01 48 76 74 48 Port: 06 42 39 22 26

www.anglofun.fr anglofun@gmail.com

SOMMAIRE

L'ACCUEIL DES TOUT-PETITS 7

DES COMPÉTENCES PARTAGÉES 13

LES ÉCOLES DE NOGENT 17

LA RESTAURATION SCOLAIRE 23

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE 27

LES CENTRES DE LOISIRS ET LES COLONIES DE VACANCES 31

LA VILLE DE NOGENT ET LES ÉCOLES 33

LE SPORT À L'ÉCOLE 37

LA CULTURE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE 41

LA PRÉVENTION ET LA SÉCURITÉ 47

LA SANTÉ DES ENFANTS 51

LA JEUNESSE 57

NOGENT, VILLE AMIE DES ENFANTS 63

Nogent ville amie des enfants / le guide de la Famille. Extrait du Guide de Nogent 2011. Édité par la Ville de Nogent-sur-Marne. Service communication : 01 43 24 63 71. Rédaction : service communication. Photographies : Mathieu Génon, Fotolia.com. Directeur de publication : Jacques J.P. Martin. Création-maquette : Créa'3P – 01 43 24 37 79. Impression : Imprimerie Léonce Déprez – 03 21 52 96 20. 19 000 exemplaires. Dépôt légal : 2ème semestre 2010.

Association « Emergences » (loi 1901)

Cours de Danse - Nogent-sur-Marne

Cours : Enfants - Adolescents - Adultes

Éveil Danse, Classique, Modern'Jazz, Pilates (adultes)

Tél. : 06 31 76 57 72 - E-mail : emergences@hotmail.fr

Le réseau chocolatier n°1 en France

Jeff de Bruges

124, Grande Rue Charles de Gaulle
Nogent-sur-Marne

01 48 77 69 08

La collection baptême autour d'une famille attachante "d'Ours Polaires"

Lorsque vous achetez un ballotin chez nous,
vous ne payez que le prix du chocolat.

L'ACCUEIL DES TOUT-PETITS

Permettre aux parents, et particulièrement aux mamans, de faire garder leurs enfants pour exercer une activité professionnelle ou disposer d'un peu de temps libre est essentiel dans notre société. Depuis plusieurs années, la Ville de Nogent travaille à développer, diversifier et améliorer les services petite enfance pour mieux répondre aux besoins des familles.

POINT ÉCOUTE

Ce point d'accueil et d'information permet, au cours d'un entretien personnalisé, de faire le point avec une professionnelle du secteur Petite enfance et de réfléchir ensemble à la situation.

→ **Permanence :** le 3ème lundi du mois de 13 h 30 à 16 h 30
(sauf vacances scolaires)

→ **Rendez-vous :** secrétariat Petite enfance – Tél. : **01 43 24 62 11**

POINT INFORMATION

Le Point Information est une réunion collective d'information sur les différents modes de garde regroupant les professionnelles de la petite enfance. Cette réunion est obligatoire avant toute démarche d'inscription à compter du 7ème mois de grossesse.

→ **Date :** 1er mardi du mois, à 14 h.

→ **Lieu :** Maison des Associations, salle Gérard Tissoire. 5/9 rue Anquetil.

LES MODES DE GARDE COLLECTIFS

STRUCTURES MULTI-ACCUEIL

Accueillent **les enfants de la fin du congé maternité jusqu'à la rentrée à l'école**.
Les équipes : puéricultrice, infirmière, psychologue, médecin, éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture et agent auprès des enfants.

Structures départementales

Accueil : 4 à 5 jours par semaine.
Horaires d'accueil : 7 h - 19 h.

24, Grande Rue Charles de Gaulle
Tél. : **01 48 76 94 29**.
Capacité d'accueil : 50 places

2, rue Cury
Tél. : **01 48 73 58 03**
Capacité d'accueil : 50 places
Cette structure est fermée de septembre 2010 à septembre 2011 en raison de travaux de rénovation.

Structures municipales

Accueil : ½ journée à 5 jours par semaine.
Horaires d'accueil : 7 h 30 - 19 h

Arc-en-ciel
20, rue Raymond Josserand
Tél. : **01 48 76 10 48**
Capacité d'accueil : 40 places

Tout en couleur
7, rue Cabit
Tél. : **01 48 72 40 51**
Capacité d'accueil : 23 places

Mandarine
4, rue de la Muette
Tél. : **01 48 77 55 59**
Capacité d'accueil : 60 places

Le Jardin des lutins
2, rue du Maréchal Vaillant
Tél. : **01 43 24 74 50**
Capacité d'accueil : 60 places

La Farandole

Accueille des enfants à partir d'un an. Peut accueillir également des enfants porteurs de handicap et/ou en difficulté jusqu'à 6 ans.
Horaires d'accueil : 8 h 30 - 18 h 30
6, rue Paul Doumer - Tél. : **01 53 99 22 80**
Capacité d'accueil : 15 places

Accueil d'urgence
Possible pour répondre à une situation difficile et/ou imprévisible (maladie grave ou accident d'un parent), ou à la demande des services sociaux. Durée de l'accueil adaptée à la situation.

CRÈCHES PARENTALES ASSOCIATIVES

Enfants à partir de 3 mois.
Accueil : 3 à 5 jours par semaine.
Horaires d'accueil : 7 h 45 - 19 h.
Equipe : éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, agent, médecin référent et psychologue.
Particularité : les parents participent au projet éducatif et à la vie de l'association : 2 à 3 permanences par mois (7 h 45 à 9 h ou 17 h 30 à 19 h), une sortie par an et un rôle à choisir (ex : trésorerie, secrétariat, bricolage, jardinage, courses…). Cet investissement à la vie de la crèche reste compatible avec une activité professionnelle à temps plein.

Les Petits Canotiers

124, boulevard de Strasbourg, escalier 4
Tél. : **01 48 77 68 27**
Capacité d'accueil : 18 places

Les Petits Moussaillons

109 bis, rue Théodore Honoré
Tél. : **01 48 75 54 84**
Capacité d'accueil : 17 places

CRÈCHE PRIVÉE INTERENTREPRISES

Structure née d'un partenariat avec l'INFA.
Horaires d'accueil : 7 h 30 – 19 h 30.

La maison Kangourou

5-9, rue Anquetil
Tél. : **01 53 34 11 61**
Contact@lamaisonkangourou.com
www.lamaisonkangourou.com
Capacité d'accueil : 30 places

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription dans les structures départementales et municipales s'effectue au service Petite enfance. Il faut être passé par le Point Information, sans le document de passage, l'inscription ne pourra pas se faire.

Service Petite enfance : Maison de la Famille (rez-de-chaussée)

2, rue du Maréchal Vaillant – Tél. : **01 43 24 62 11**
Horaires : voir page 14.

Crèches parentales : adresser un courrier de motivation, précisant la date de naissance, le sexe de l'enfant et les coordonnées. La commission de recrutement se tient une fois par an en avril.

Crèche privée interentreprises : toute demande doit être effectuée au siège de l'association.

COMMENT SUIVRE UNE DEMANDE D'INSCRIPTION ?

Les attributions des places se déroulent lors de commissions, selon les places disponibles.

SI L'ENFANT N'EST PAS NÉ

Envoyer la confirmation de naissance dans les 15 jours qui suivent la naissance de l'enfant aux deux secrétariats Petite enfance.

SI L'ENFANT EST NÉ

Contacter les deux secrétariats pour suivre la demande.

Secrétariat des crèches municipales
Service Petite enfance : Maison de la Famille (rez-de-chaussée)
2, rue du Maréchal Vaillant – Tél. : **01 43 24 67 11**

Secrétariat des crèches départementales
Espace départemental des Solidarités / Service PMI
24 bis, Grande rue Charles de Gaulle.
Tél. : **01 45 14 22 59**

LES MODES DE GARDE INDIVIDUELS

LA CRÈCHE FAMILIALE MUNICIPALE

Accueille les enfants de la fin du congé maternité à leur entrée à l'école. Elle concilie l'accueil au domicile d'une assistante maternelle et celui d'un temps en collectivité (halte-jeux), une à plusieurs fois par semaine, dans une structure multi-accueil.
Les assistantes maternelles sont salariées de la Ville. Elles participent à une dynamique créée autour de l'enfant grâce à un travail d'équipe avec éducatrices de jeunes enfants, infirmière, psychologue, médecin, agents. Les parents ne sont pas les employeurs.

À petits pas
7, rue Cabit
Tél. : **01 48 72 71 91**

LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉES

Agréées par le Conseil général, elles doivent suivre une formation de 120 heures dont 60 avant d'accueillir les enfants à leur domicile. L'assistante maternelle est indépendante. Elle est l'employée directe des parents et a la charge de l'enfant à son domicile.

Coordonnées des assistantes maternelles
Espace départemental des Solidarités / Service PMI
24 bis, Grande rue Charles de Gaulle
Secrétariat des assistantes maternelles - Tél. : **01 45 14 22 58**
Assistante Sociale – Tél. : **01 45 14 22 78**

En savoir plus
Sur l'emploi d'une assistante maternelle agréée : **www.fepem.fr**

Les emplois familiaux
Garde à domicile (simple ou partagée). La personne employée par les parents s'occupe de l'enfant ou des enfants de la famille et/ou de l'autre

famille en garde partagée. Les parents sont employeurs et bénéficient de la PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant) versée par la CAF.
Lieu d'accueil : le domicile des parents.
Coordonnées : panneau à l'accueil de la Maison de la Famille ou petites annonces sur www.ville-nogentsurmarne.fr, rubrique Entre Nogentais.

Petites annonces : « Entre Nogentais » mode d'emploi

Trouver une garde à domicile ou faire garder ses enfants un samedi soir par une baby-sitter, c'est simple et rapide grâce à "Entre Nogentais". Ce service d'entraide en ligne permet de passer et consulter des annonces et d'entrer facilement en contact avec d'autres Nogentais. La création d'un profil se fait en quelques clics et se finalise après une validation par courriel. D'autres thèmes d'annonces au service de toute la famille sont disponibles. Accès au service : www.ville-nogentsurmarne.fr

Allô Service Familles

Galerie du Parc
71-75, avenue Ledru Rollin
94170 Le Perreux-sur-Marne
Tél. : **01 43 24 91 82**
Allô Service Familles est **une association qui bénéficie d'un agrément** « qualité » n°2007-2.94.10 délivré par la DDTEFP (Direction départementale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle). Cet agrément l'autorise à mettre en relation des auxiliaires parentales et des familles qui souhaitent faire garder leurs enfants de moins de 3 ans à leur domicile. L'association propose un suivi administratif et un accompagnement à la professionnalisation des auxiliaires parentales. Elle établit à titre gracieux une simulation de coût de ce mode de garde.

PARTICIPATIONS FAMILIALES ET AIDES FINANCIÈRES

PARTICIPATION FINANCIÈRE DES PARENTS

Le tarif horaire est déterminé selon un taux d'effort prescrit par la CAF en fonction du nombre d'enfants à charge dans le foyer. Ce taux est appliqué au vu des ressources recensées par la CAF, assorti d'un montant plancher définit par la CAF et d'un plafond de 6860,21 euros.

LES ALLOCATIONS VERSÉES AUX FAMILLES

La PAJE
Vous attendez un enfant ou vous avez un enfant né, adopté ou recueilli en vue d'adoption depuis le 1er janvier 2004. Cet enfant est à votre charge, vous avez peut-être droit à la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE).
Cette prestation comprend : une prime à la naissance ou à l'adoption, une allocation de base, un complément de libre choix du mode de garde.

En savoir plus

Caisse d'allocations familiales
2, rue Georges Dimitrov
94500 Champigny-sur-Marne
Tél. : **0 820 25 94 10**
Horaires : lundi, mercredi, vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.
www.caf.fr/wps/portal/particuliers/catalogue/metropole/paje
www.pajemploi.urssaf.fr

Le crédit d'impôt

Les frais correspondant aux différents modes de garde déclarés ouvrent droit à des réductions d'impôts selon la loi de finance en cours. Se renseigner auprès du Trésor Public de Nogent ou www.impots.gouv.fr

LE BABY SITTING

LE PÔLE JEUNESSE

Organise des formations baby-sitters et peut ainsi mettre en relation des baby-sitters formés avec les familles. En aucun cas la Ville de Nogent-sur-Marne n'assume le rôle d'employeur, les familles sont seules responsables du respect de la législation sociale en vigueur. Les jeunes Nogentais de 16 à 25 ans et les familles doivent s'inscrire au Point Information Jeunesse où ils sont reçus individuellement et informés sur le dispositif « Chèque Emploi Service Universel » et sur les dispositions juridiques de l'emploi à domicile. Pôle Jeunesse - 1, passage de la Taverne. Tél. : **01 43 24 74 70**.

ENTRE NOGENTAIS

Le baby sitting est l'une des rubriques de ce nouveau service du site Internet de la Ville. www.ville-nogentsurmarne.fr

SE RENSEIGNER SUR LE NET

http://espace-parents.cg94.fr
Un site dédié aux parents des crèches départementales.

www.mon-enfant.fr
Site créé par la CAF et ses partenaires. Pour vous conseiller, orienter les recherches et aider à trouver la solution que vous souhaitez.

www.ff-entreprises-crèches.com
Fédération française des entreprises de crèches.

www.acepp.asso.fr
Réseau national d'initiatives parentales pour l'accueil des jeunes enfants et leurs familles.

www.servicealapersonne.gouv.fr
Agence nationale des services à la personne.

www.ufnafaam.fr
Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et d'assistantes maternelles.

www.ircem.com
Portail des emplois de la famille et des services à la personne.

www.fepem.com
Fédération nationale des particuliers employeurs.

www.point-infofamille.fr
Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement de parents.

DES COMPÉTENCES PARTAGÉES

À l'école, deux institutions se partagent la gestion quotidienne de la vie des élèves : l'Éducation nationale représentée par l'Académie de Créteil et la Ville de Nogent. Au collège, le Conseil général du Val-de-Marne est aux côtés de l'Éducation nationale et au lycée c'est le Conseil régional d'Île-de-France.

L'ÉDUCATION NATIONALE

L'Éducation nationale est en charge de l'enseignement dans les établissements scolaires publics ou privés sous contrat, du primaire à l'université.

LE RECTEUR D'ACADÉMIE

Le recteur est nommé en conseil des ministres. Il est le représentant du ministre de l'Éducation nationale et du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. À ce titre, il a autorité sur tout le personnel et détient des pouvoirs de gestion et de contrôle sur l'ensemble des services et des établissements d'enseignement.
Le rectorat décide du nombre de classes dans les écoles et du nombre d'heures d'enseignement dans les établissements du second degré. Le recteur nomme les enseignants et chefs d'établissements correspondant aux besoins évalués.

L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE

L'inspecteur d'académie, sous l'autorité du recteur, est le directeur des services départementaux de l'Éducation nationale. Il a autorité sur les services, les établissements et le personnel de son département. Ses domaines de compétence concernent la pédagogie, la gestion des postes, les personnels du premier degré, la scolarité, l'organisation d'examens.

LA VILLE DE NOGENT

La Ville de Nogent finance la construction, les gros travaux, l'aménagement et l'entretien des établissements scolaires du premier degré. Elle organise et finance également des services comme la restauration scolaire, les activités périscolaires comme les ateliers du soir après l'école et extrascolaires comme les centres de loisirs.

LA MAISON DE LA FAMILLE ET DES DROITS DE L'ENFANT

"Guichet unique" municipal qui regroupe en un même bâtiment les services dédiés à la famille, de la petite enfance à l'entrée au collège.

La petite enfance

Chargée des inscriptions en crèche à partir du 7ème mois de grossesse, assure la facturation.

Les affaires scolaires

Interlocuteur privilégié des écoles nogentaises, ce service suit la gestion des effectifs (inscriptions, affectations…) tant au niveau maternel qu'élémentaire et le calcul du quotient familial. Il gère les moyens alloués aux établissements scolaires et encadre les personnels municipaux travaillant dans les écoles.

Le périscolaire

A pour mission le développement et la mise en œuvre de la politique périscolaire et extrascolaire de la Ville ainsi que la gestion des centres de loisirs installés dans les écoles maternelles et élémentaires. Il est chargé des inscriptions aux centres de loisirs pour les mercredis, les vacances scolaires, l'accueil du matin et du soir et les ateliers.

La restauration scolaire

La restauration scolaire des écoles de Nogent fait l'objet d'un contrat de délégation de service public avec la société Avenance restauration, présente 2, rue du Maréchal Vaillant.

Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30, vendredi fermeture à 17 h, le 1er samedi du mois de 8 h 30 à 12 h (sauf petite enfance et vacances scolaires).

Recteur de l'académie de Créteil
William Marois
4, rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Tél. : **01 57 02 62 59 / 62 52**
Télécopie : 01 57 02 62 50
@ : ce.recteur@ac-creteil.fr
www.ac-creteil.fr

Inspecteur d'académie
Pierre Moya
68, avenue du Général de Gaulle
94000 Créteil
Tél. : **01 45 17 60 00**
Télécopie : 01 45 17 62 80
@ : 94ia@ac-creteil.fr
www.ia94.ac-creteil.fr

Inspecteur de la 23ème circonscription
Marc Teulier
68, avenue du Général de Gaulle
94011 Créteil
Tél. : **01 45 17 61 59**
Télécopie : 01 45 17 61 59
@ : Ce.0941330k@ac-creteil.fr

Maison de la famille
2, rue du Maréchal Vaillant
94130 Nogent-sur-Marne
Tél. : **01 43 24 62 11**
Télécopie : 01 43 24 63 23
@ : affscolaires@ville-nogentsurmarne.fr

Parnet Services

01 72 51 80 62 • 06 15 07 85 18

Tous les services à domicile

7j/7 – week-ends assurés par des élèves infirmières

• Aides ménagères • Petit bricolage (intérieur/extérieur)
• Aides véhiculées • Dame de compagnie
• Garde à domicile (enfants de + 3 ans et personnes âgées)
• Livraison à domicile (courses, médicaments...)
• Chef à domicile pour repas de famille ou fête

• Visite gratuite d'évaluation de vos besoins
• Personnel qualifié et adapté à vos attentes
• Assurance AXA
• Déduction fiscale 50 %, CESU acceptés, pas de frais annexes.

73, rue du Général Donzelot
93330 – Neuilly-sur-Marne – Agrément n°2006/1/93/7
partfrancoise@aol.com

Babychou Services

La garde de **vos enfants** en toute **sérénité**

- *Baby Sitting occasionnel*
- *Retour de crèche et d'école*
- *Accompagnement école*
- *Auxiliaire familiale à temps complet ou partiel*

Agrément qualité

Réduction fiscale de 50%

1, rue de la Bienfaisance – 94300 Vincennes
Tél. : 01 43 65 59 11
Mail : contacts94nordest@babychou.com
Site : www.babychou.com

LES ÉCOLES DE NOGENT

Les enfants passent de nombreuses heures en milieu scolaire et périscolaire. La collectivité doit favoriser leurs conditions d'épanouissement, leur permettre de grandir et d'évoluer dans un environnement agréable où ils se sentent bien, où les enseignants peuvent donner le meilleur d'eux-mêmes, un contexte rassurant pour les parents.

LES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

MATERNELLES

			Chef d'établissement
Fontenay	6, rue de Fontenay	01 48 73 51 48	Mme Dosière
Gallieni	16, bd Gallieni	01 48 73 19 68	Mme Cordonnier
Guy Môquet	33, rue Guy Môquet	01 48 73 51 48	M. Coquard
Léonard de Vinci	12 ter, rue Jacques Kablé	01 48 71 65 40	Mme Partaix
Val de Beauté	8, rue de la Muette	01 48 73 38 84	Mme Willot
Victor Hugo	12, avenue Victor Hugo	01 48 73 44 49	Mme Sintès

ÉLÉMENTAIRES

Guy Môquet	33, rue Guy Môquet	01 48 73 51 48	M. Coquard
Léonard de Vinci	12 ter, rue Jacques Kablé	01 48 71 65 40	Mme Partaix
Paul Bert	46, rue Paul Bert	01 48 76 39 96	Mme Morin Iundt
Val de Beauté	8, rue de la Muette	01 48 73 38 84	Mme Amouyal

LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Où s'inscrire ?

La gestion des inscriptions des élèves dans les écoles publiques est une mission exercée par la Ville. Les inscriptions s'effectuent à la Maison de la Famille. La répartition par établissement est fonction du lieu de résidence de l'enfant dans la limite des places disponibles. Une fois inscrits, les élèves sont admis par les directeurs d'école qui organisent librement les classes.

Quand s'inscrire ?

L'inscription en école maternelle, pour les enfants ayant 3 ans l'année de l'entrée à l'école, s'effectue entre le 4 novembre et le 31 décembre. Cependant, les inscriptions continuent tout au long de l'année pour les nouveaux Nogentais.
Il est important que les enfants soient présents le jour de la rentrée, une baisse d'effectifs pouvant entraîner une fermeture de classe par l'Éducation nationale.

Pièces à fournir

• Livret de famille ou copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant daté de moins de 3 mois.
• En cas de séparation ou de divorce, le jugement précisant la qualité de responsable légal de l'enfant.
• Pièce d'identité d'un des deux parents.
• Carnet de santé (vaccinations).
• Quittance EDF récente ou acte notarié justifiant l'acquisition du futur domicile.
• Certificat de radiation pour les enfants auparavant scolarisés dans une autre commune.
• Numéro de sécurité sociale sous lequel l'enfant est rattaché.
• Nom et adresse des employeurs des parents.

Tarification des services

Afin de déterminer le montant des prestations (accueil, restauration, activités périscolaires et extrascolaires), les parents doivent faire une demande de tarification En cas d'oubli, le tarif maximum est appliqué jusqu'à la présentation des justificatifs de revenus.

Pièces à fournir

Lors d'une première inscription, les familles doivent fournir :
• Fiche de paie de décembre 2009 (2010 à partir du 1er janvier 2011) ou des trois derniers mois si changement de situation.
• Avis d'imposition 2008 (2009 à partir du 1er janvier 2011)
• Justificatifs de ressources pour les non-salariés (se renseigner à la Maison de la Famille).
• Livret de famille ou copies intégrales d'actes de naissance.
• Justificatif de domicile de moins de 3 mois ou acte notarié justifiant de l'acquisition du futur domicile ou attestation d'hébergement.
• Les familles doivent communiquer leur numéro d'allocataire C.A.F.

LA MAISON DE LA FAMILLE

Le service scolaire accueille les parents, sans rendez-vous : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30, vendredi fermeture à 17 h, samedi de 8 h 30 à 12 h (sauf vacances scolaires).

RYTHME ET CALENDRIER SCOLAIRE

Les horaires des classes

Écoles maternelles : de 8 h 35 à 11 h 30 et de 13 h 30 h à 16 h 30 (8 h 50 pour Guy Môquet)
Écoles élémentaires : de 8 h 50 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30. (8 h 35 pour Léonard de Vinci)

La semaine de 4 jours

Le calendrier scolaire est organisé en semaines de 4 jours. Ce rythme scolaire tient compte des besoins des enfants et des attentes des familles. Il a été validé par l'inspection académique dans le cadre d'une concertation avec les associations de parents d'élèves et les enseignants.

Le calendrier scolaire

Rentrée scolaire 2010/2011	Jeudi 2 septembre 2010
Vacances de Toussaint	Du 23 octobre au 4 novembre
Vacances de Noël	Du 18 décembre au 3 janvier
Vacances d'hiver	Du 12 février au 28 février
Vacances de printemps	Du 9 avril au 26 avril
Fin d'année scolaire	2 juillet

LES ÉCOLES EN CHIFFRES

• **2 579 élèves ont été recensés dans les écoles publiques** de Nogent à la rentrée 2010-2011, dont 1 146 élèves dans les 5 écoles maternelles et 1 433 dans les 4 écoles élémentaires.

• **140 agents municipaux travaillent dans le secteur scolaire** : personnel administratif, centres de loisirs, dans les écoles (gardiens, ASEM, etc.), ce qui représente 26 % de l'effectif du personnel communal.

• **Le budget de fonctionnement consacré aux écoles, inscrit au budget 2010, s'élève à 3 247 940 €.** Il comprend : la scolarité des enfants en maternelle et en élémentaire, les activités périscolaires du matin et du soir, les projets éducatifs des établissements, les activités des centres de loisirs, la restauration scolaire, les surveillances de cantines, les contributions aux

établissements privés sous contrat, la contribution à l'école de la 2ème chance, les transports scolaires, le sport scolaire, le concours Legs Biard, soit 8,65% des dépenses de fonctionnement.

• **Les travaux dans les écoles.** Chaque année des travaux divers de mise aux normes et de réhabilitation sont effectués dans les établissements scolaires. **510 800 €** sont inscrits au budget 2010.

LES ÉCOLES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

L'institut Montalembert

Maternelle et élémentaire. Directeur : **Dominique Spagnol.**
28, bd Gambetta. Tél. : **01 48 73 76 46**. Fax : 01 48 77 04 22.
Courriel : montalembert.nogent@wanadoo.fr
www.institut-montalembert.org

Albert de Mun

Maternelle et élémentaire. Directrice : **Françoise Sarfati.**
14, avenue des Marronniers. Tél. : **01 48 73 79 91**. Fax : 01 43 94 20 26.
www.Albertdemun.fr

Saint-André

Maternelle et élémentaire. Directrice : **Chantal Masson.**
5, place de l'Ancien marché. Tél. : **01 48 73 19 63**.
www.standre-nogent.fr

L'aide aux écoles privées sous contrat

La Ville de Nogent participe aux dépenses de fonctionnement des 3 établissements privés sous contrat d'association, en échange d'obligations de service public.

Le contrat implique pour la commune l'obligation de participer au financement de la scolarité des enfants résidant sur son territoire. Pour l'année scolaire 2009/2010, 130 élèves étaient concernés en écoles maternelles et 384 en écoles élémentaires, soit une dépense totale de 400 920 € prévue au budget, ce qui représente 780 € par élève.

L'ÉCOLE PILOTE ARBORESCENCES

Depuis le 5 novembre 2009, Nogent accueille une école destinée aux enfants précoces.
Objectif : lutter contre l'échec scolaire et la souffrance de ces enfants à l'école.
C'est une école hors contrat, gérée par une association d'intérêt général.

→ **Fonctionnement**

L'école a ouvert avec une classe de 15 élèves, 3 classes sont prévues ultérieurement. La classe élémentaire unique (5 à 12 ans) fonctionne avec une enseignante le matin et des intervenants divers l'après-midi (langues étrangères et ateliers).

→ **Lieu**

Espace Marie Curie
6, avenue Smith-Champion

→ **Renseignements et inscriptions**

Conditions d'inscription : présenter un certificat de précocité.
Tél. : **06 48 03 77 61**.
www.arborescences.org

Maman Émoi

NOUVEAU À VINCENNES

Enfin une adresse Mode & Confort
Pour nos mamans et futures mamans

Collections de Prêt-à-porter féminines et pétillantes
Vaste ligne lingerie :
Maternité et allaitement

1 ET 1 FONT 3
POMKIN
BELLY BUTTON
SÉRAPHINE
KELMOI
PIETRO BRUNELLI
CACHECOEUR ...

10, rue Lejemptel - 94300 Vincennes
www.mamanemoi.fr - 01 72 46 23 65
RER A : Vincennes / M° : Château de Vincennes

P 'tit Marquis

www.ptitmarquis.com

01 48 72 35 65

1, rue Edmond Vitry
94130 Nogent-sur-Marne

ACHAT - VENTE aux particuliers

Neuf et occasion sélectionnés

" Les Grandes Marques à des prix TOUT P'TITS ! "

TOUT POUR LES BÉBÉS ET LEURS MAMANS !

- Cadeaux de naissance et de fêtes
- Gravures originales
- Habits grandes marques (Baby Dior, Burberry, Kenzo, IKKS, Jacadi)
- Décoration • Jeux • Jouets
- Puériculture (berceaux, poussettes)

P'tit Marquis n'est pas dépôt-vente

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Près de la moitié des enfants des écoles publiques de Nogent déjeune au restaurant scolaire. Ce temps de pause est important pour l'enfant qui apprend à partager un repas, découvre de nouveaux goûts, s'initie à l'équilibre alimentaire. Veiller à la qualité et à l'amélioration régulière de ce service est indispensable.

LE MODE D'EMPLOI

Chaque école possède son restaurant scolaire. Les repas sont servis durant la pause méridienne de 11 h 45 à 13 h 30 en école maternelle et de 12 h à 13 h 30 en école élémentaire.

COMMENT S'INSCRIRE ?

L'inscription se fait à la Maison de la Famille où est calculé le quotient familial permettant l'établissement de la facturation. Chaque jour, le tableau de présence de l'école permet de confirmer la présence (ou l'absence) de l'enfant.

LES TARIFS

310 023 repas ont été servis en 2009-2010 (comprenant les centres de loisirs et les encadrants). Le coût de fabrication d'un repas est de 7,63 €, le prix moyen facturé aux familles de 4,17 €. La différence est financée par la Ville. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial. Voici ceux en vigueur depuis le 1er janvier 2009. Pour les familles ayant au moins 3 enfants scolarisés dans les écoles publiques du 1er degré, la tranche immédiatement inférieure à leur quotient familial est appliquée.

Tranches	Quotient familial	Tarif
A	76,2 - 106,6	0,51 €
B	106,7 - 137,1	1,03 €
C	137,2 - 167,6	1,39 €
D	167,7 - 213,3	1,67 €
E	213,4 - 259,1	2,23 €
F	259,2 - 350,5	2,43 €
G	350,6 - 442,0	2,81 €
H	442,1 - 533,5	3,21 €
I	533,6 - 655,4	3,58 €
J	655,5 - 807,9	3,92 €
K	808,0 - 1 006,1	4,31 €
L	1 006,2 - 1 219,5	4,71 €
M	1 219,6 - 1 500,0	4,87 €
N	+ de 1500	4,99 €

LA FACTURATION

Une facture mensuelle est émise par la société Avenance restauration et envoyée aux familles. Ces dernières peuvent également suivre l'évolution de leur consommation sur le site : www.cantines.com et payer en ligne.

L'ENCADREMENT

La responsabilité de la restauration scolaire est confiée soit au directeur de l'école, soit au directeur du centre de loisirs. Ils sont chargés d'organiser la répartition des personnels de surveillance des cours de récréation et des salles de restaurant. Dans les écoles élémentaires, des activités sont organisées et encadrées par des animateurs de la Ville durant la pause méridienne.

ÉDUCATION ALIMENTAIRE ET ÉVEIL AU GOÛT

Depuis juillet 2008, la Ville a mis en place la consommation de 2 aliments bio par semaine dans les repas scolaires (parmi légumes, pâtes, fruits et laitages).
Des animations régulières sont proposées : cocktail de rentrée, semaine du goût sur l'Italie en 2009, 3 repas thématiques (le Pays Basque, le Canada, le miel).

QUALITÉ ET SÛRETÉ ALIMENTAIRE

Les repas sont préparés par une cuisine centrale certifiée ISO 9002 garantissant la traçabilité des produits. Régulièrement, la Commission consultative de la restauration scolaire se réunit afin d'étudier les propositions de menus mais aussi pour réfléchir à l'amélioration du service. Une enquête de satisfaction est organisée auprès des enfants d'une école élémentaire.

LA RESTAURATION SCOLAIRE EN QUELQUES CHIFFRES

Durant l'année scolaire 2009 – 2010 **310 023 repas** ont été servis dans les restaurants scolaires. La Ville a inscrit **un budget de 1 330 000 €** pour la restauration scolaire au budget.

→ **Retrouvez les menus et les informations pratiques sur http://nogent.cantines.com**

REV

OPTIQUE COTIN

91, Grande Rue Charles de Gaulle
94130 Nogent-sur-Marne

Tél. : 01 48 77 77 44
Fax : 01 43 94 00 22

NOS SERVICES *

- Tiers-payant conventionné sécurité sociale et mutuelles
- Garantie casse monture et verres
- Garantie adaptation verres progressifs
- Garantie adaptation lentilles
- Entretien gratuit de vos lunettes
- Paiement en 3 fois sans frais
- Évaluation de votre capacité visuelle à la conduite

* *Voir conditions en magasin.*

OUVERTURES

Lundi : 15 h / 19 h
Mardi au vendredi 9 h / 13 h et 14 h 30 / 19 h 30
Samedi 9 h /19 h 30 non stop – Dimanche 10 h / 13 h

ORGANISATION CERTIFIEE ISO 9001
URS
UKAS
Certificat n° 14155

Certification
ISO 9001

Charte Qualité
CMA 94

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Charte Qualité

Partenaire de : **mavillemescommerces.com**

AVANT ET APRÈS L'ÉCOLE

Pour répondre aux besoins des parents qui travaillent, la Ville de Nogent organise l'accueil des enfants en dehors des heures de classe ainsi que des activités après l'école. Les activités proposées contribuent à développer l'initiation au sport, à la culture, au jeu et constituent des temps d'expression partagés par les enfants.

ACCUEIL DU MATIN

ACCUEIL DU MATIN

Principes de fonctionnement et horaires

De 7 h 30 à 8 h 50 pour les élémentaires et de 7 h 30 à 8 h 35 pour les maternelles (heure à laquelle les enseignants prennent le relais).

Ce que l'on y fait

Jeux et activités manuelles ou sportives.

Tarif unique

0,93 € par accueil.

Comment s'inscrire ?

À la Maison de la Famille (horaires page 19).

ACCUEIL DU SOIR

ACCUEIL DU SOIR EN MATERNELLE

Principes de fonctionnement et horaires

À partir de 16 h 30, départ échelonné de 17 h à 19 h.

Ce que l'on y fait

Activités manuelles, sportives et ludiques.

Tarif

Définis sur la base du calcul du quotient familial.

Tranches	Quotient	Accueil du soir maternel
A	76,2 - 106,6	1,52 €
B	106,7 - 137,1	1,68 €
C	137,2 - 167,6	1,83 €
D	167,7 - 213,3	1,98 €
E	213,4 - 259,1	2,18 €
F	259,2 - 350,5	2,34 €
G	350,6 - 442,0	2,65 €
H	442,1 - 533,5	2,97 €
I	533,6 - 655,4	3,43 €
J	655,5 - 807,9	3,77 €
K	808,0 - 1 006,1	4,07 €
L	1 006,2 - 1 219,5	4,24 €
M	1 219,6 - 1 500,0	4,39 €
N	+ de 1500	4,56 €

Comment s'inscrire ?

À la Maison de la Famille (horaires page 19).

ATELIERS SPÉCIFIQUES EN ÉLÉMENTAIRE

Principes de fonctionnement et horaires

De 16 h 30 à 18 h 30, départ échelonné jusqu'à 19 h.

Ce que l'on y fait

Plusieurs ateliers spécifiques sont organisés par les animateurs municipaux, chaque semaine dans chaque école : atelier vidéo, chant, clown et jeux d'improvisation, danse, fresque, karaté, jonglage, ping-pong, roman photos, scrapbooking, solfège, jeux de société …

Tarifs

Définis sur la base du calcul du quotient familial.

Tranches	Quotient	Ateliers du soir (montant trimestriel)			
		1 atelier hebdomadaire	2 ateliers hebdomadaires	3 ateliers hebdomadaires	4 ateliers hebdomadaires
A	76,2 à 106,6	4,20 €	8,40 €	12,60 €	16,80 €
B	106,7 à 137,2	4,20 €	8,40 €	12,60 €	16,80 €
C	137,3 à 167,6	5,60 €	11,20 €	16,80 €	22,40 €
D	167,7 à 213,3	5,60 €	11,20 €	16,80 €	22,40 €
E	213,4 à 259,1	5,60 €	11,20 €	16,80 €	22,40 €
F	259,2 à 350,5	8,40 €	16,80 €	25,20 €	33,60 €
G	350,6 à 442	8,40 €	16,80 €	25,20 €	33,60 €
H	442,1 à 533,5	8,40 €	16,80 €	25,20 €	33,60 €
I	533,6 à 655,4	11,20 €	22,40 €	33,60 €	44,80 €
J	655,5 à 807,9	11,20 €	22,40 €	33,60 €	44,80 €
K	808,0 à 1 006,1	11,20 €	22,40 €	33,60 €	44,80 €
L	1 006,2 à 1 219,5	15,00 €	30,00 €	42,00 €	56,00 €
M	1 219,6 à 1 500,0	15,00 €	30,00 €	42,00 €	56,00 €
N	+ de 1500	15,00 €	30,00 €	42,00 €	56,00 €

Comment s'inscrire ?

Sur place, s'adresser aux animateurs.

LES ÉTUDES SURVEILLÉES

Lieux et horaires

En école élémentaire, de 16 h 30 à 18 h.
De 18 h à 18 h 30, une surveillance est organisée afin de permettre un départ échelonné.

Tarifs

4 € pour une présence exceptionnelle, 29 € par mois, 25,20 € par mois pour les familles de deux enfants et plus.
Surveillance de 16 h 30 à 17 h : 10 € par mois et par enfant, 1 € par enfant par présence exceptionnelle.

Comment s'inscrire ?

À l'école auprès de l'enseignant de l'enfant au moment de la rentrée.

APRÈS L'ÉCOLE

LES ATELIERS DU SOIR

Voir ci-dessus.

TOPOLINE

La ludothèque de Nogent propose des animations pour un groupe de huit enfants minimum dans les écoles Guy Môquet et Paul Bert.

Horaires

De 16 h 30 à 18 h.

Inscription

Dans les locaux de l'association, du mardi au samedi de 14 h à 18 h.

Tarifs

4 € la séance, 40 € par trimestre.

Topoline

5/9, rue Anquetil.
Tél. : **01 41 95 09 69**
www.ludo-vm.fr

LE PROJET ÉDUCATIF LOCAL

Objectifs

Le PEL est institué afin que le temps de l'enfant soit pris en compte dans le fonctionnement de la collectivité et de ses partenaires. Il vise aussi à assurer une continuité entre les enseignements scolaires et les activités proposées dans les temps périscolaires et extrascolaires, un aménagement des horaires et de rythmes des enfants, ainsi qu'une collaboration organisée entre les partenaires impliqués dans l'action éducative. Son but est que tous les enfants puissent tirer profit dans leurs temps d'activité de l'ensemble des ressources locales pour leur réussite scolaire, l'épanouissement de leur personnalité et l'apprentissage de la vie sociale.

LE SOUTIEN SCOLAIRE

DANS CHAQUE ÉCOLE

Chaque école met en place, selon les prescriptions ministérielles, des temps de soutien scolaire. Les chefs d'établissement informent les familles des calendriers de cette opération.

EN DEHORS DE L'ÉCOLE

Entraide et Fraternité nogentaise

Le mercredi à la Maison des associations, des bénévoles sont présents pour accompagner dans leurs devoirs les enfants désignés par le corps enseignant.
Renseignements : **01 48 73 37 02**.

L'Entraide scolaire amicale (ESA)

L'antenne nogentaise de cette association propose du soutien scolaire à domicile, du CP à la terminale. Cours dispensés par des bénévoles, anciens professeurs et étudiants.
Renseignements : **01 49 74 93 87 - 06 80 68 24 96**.

Numéro 1 maths physique

Soutien scolaire à domicile ou au siège de l'association.
2, rue André Pontier
Tél. : **01 48 73 85 05**.
e.conrad@maths-physique.fr
www.maths-physique.fr

LES CENTRES DE LOISIRS ET LES COLONIES DE VACANCES

Les centres de loisirs fonctionnent le mercredi et pendant les vacances scolaires. Ils proposent des activités ludiques et pédagogiques aux enfants dont les parents travaillent. Ils sont l'un des éléments clés du Projet éducatif local qui favorise la mise en œuvre d'une politique éducative de loisirs pour les enfants.

LES CENTRES DE LOISIRS MATERNELS

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT, LIEUX ET HORAIRES

Chaque école maternelle possède son propre centre de loisirs. Les 5 centres accueillent les enfants scolarisés dont les deux parents travaillent.
Le mercredi et pendant les vacances scolaires les enfants sont accueillis le matin entre 7 h 30 et 9 h 15, jusqu'au soir entre 17 h et 19 h.

Ce que l'on y fait

Une multitude d'activités manuelles, culturelles, ludiques et sportives sont proposées ainsi que des spectacles et des nombreuses sorties. Ces activités sont adaptées dans le cadre de projets pédagogiques à des temps courts (mercredis) ou plus longs (vacances).

Les tarifs

Sont calculés en fonction du quotient familial.

Tranches	Quotient	Journée mercredi Vacances
A	76,2 - 106,6	2,44 €
B	106,7 - 137,1	2,90 €
C	137,2 - 167,6	3,35 €
D	167,7 - 213,3	3,96 €
E	213,4 - 259,1	4,68 €
F	259,2 - 350,5	5,47 €
G	350,6 - 442,0	6,25 €
H	442,1 - 533,5	7,18 €
I	533,6 - 655,4	8,12 €
J	655,5 - 807,9	9,10 €
K	808,0 - 1 006,1	10,04 €
L	1 006,2 - 1 219,5	10,67 €
M	1 219,6 - 1 500,0	11,30 €
N	+ de 1500	11,93 €

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions sont prises en début d'année scolaire pour les mercredis (facturation en fonction de la présence) pour les vacances scolaires à des dates précises (en ligne sur le site Internet de la Ville).
Maison de la Famille (lire page 19), rez-de-chaussée. Plus d'infos : **01 43 24 62 11**.

LES CENTRES DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES

Principes de fonctionnement, lieux et horaires

Chaque école élémentaire possède son propre centre de loisirs. Les 4 centres fonctionnent de la même manière que les centres de loisirs maternels.

Ce que l'on y fait

Des activités de même type que celles proposées pour les maternelles (voir ci-dessus) mais adaptées à l'âge.

Les tarifs

Identiques à ceux des centres de loisirs maternels. Voir ci-dessus.

Comment s'inscrire ?

Mêmes formalités que pour les centres de loisirs maternels. Voir ci-dessus.

LES COLONIES DE VACANCES

Pour qui ?

Les colonies de vacances sont réservées aux enfants nogentais âgés de 6 à 17 ans.

Où ?

Les enfants partent dans des centres de vacances soit à la mer, soit à la montagne.

Les tarifs

Les tarifs dépendent du quotient familial des familles.

Comment s'inscrire ?

Au 2ème étage de la Maison de la Famille.

LA VILLE DE NOGENT ET LES ÉCOLES

La volonté de la Ville de Nogent de donner tous les atouts aux enfants pour bien se construire dans un milieu scolaire accueillant se traduit par la mise à disposition des écoles de moyens matériels importants et de personnels aux missions très diversifiées. Découvrons-les.

DES ÉCOLES ACCUEILLANTES, BIEN ÉQUIPÉES

LES TRAVAUX

Chaque année un programme de gros travaux, mises aux normes et entretien, est budgété pour les écoles (510 000 € en 2010).
Toutes les cours d'écoles maternelles sont équipées de jeux. Un contrat de maintenance permet d'assurer leur sécurité.

LE MATÉRIEL

Une dotation annuelle en mobilier et matériel scolaire est inscrite au budget (64 800 € en 2010). La répartition s'effectue en fonction des demandes des chefs d'établissement.

LE PERSONNEL MUNICIPAL DANS LES ÉCOLES

LES ASEM

36 agents spécialisés des écoles maternelles sont présents dans les classes des écoles maternelles. Leur fonction est multiple : éducative, aide à la pédagogie, entretien du matériel et des locaux.

LES ANIMATEURS

55 animateurs environ (parfois plus en fonction des effectifs) sont chargés d'accueillir et d'encadrer les enfants, avant et après l'école. Ils préparent les plannings d'activités adaptés aux tranches d'âges, en collaboration avec les 8 directeurs des centres de loisirs. Ils participent à l'encadrement de la restauration scolaire et, dans les écoles élémentaires, organisent des activités durant la pause méridienne.

LES GARDIENS

Véritable lien entre les familles, le corps enseignant, le personnel communal et le service scolaire, les 8 gardiens des écoles garantissent la sécurité des enfants.

L'ENTRETIEN

42 agents assurent l'entretien quotidien des écoles.

L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

L'ÉQUIPEMENT

Toutes les écoles élémentaires disposent d'une salle informatique, équipée d'un poste pour 2 élèves, d'une imprimante en réseau et d'une connexion internet.

LES PROJETS

Après le test réalisé à l'école Léonard de Vinci, la Ville procède à l'équipement des écoles en tableaux interactifs.

LES INTERVENANTS DANS LES ÉCOLES

INTERVENANTS DANS LE DOMAINE CULTUREL

• **Les élèves** des grandes sections maternelles aux CM2 reçoivent une initiation musicale confiée aux Centres musicaux ruraux.

• **L'école Guy Môquet** est une école orchestre qui a choisi d'enseigner le violon à tous les élèves, un projet qui recueille un grand succès auprès des instances culturelles et des médias.

• **L'école Léonard de Vinci** qui a ouvert ses portes avec un projet artistique réitère l'expérience : la réalisation d'une fresque est prévue.

INTERVENANTS DANS LE DOMAINE SPORTIF

• **L'éducation physique et sportive (EPS)**

• **La piscine**

Voir chapitre sport page 38.

LE SOUTIEN AUX PROJETS D'ÉCOLE

Les écoles reçoivent une enveloppe globale en soutien aux projets d'école. Dans ces « enveloppes projets » se trouvent les aides aux sorties scolaires et aux classes de découverte.

LES MOMENTS DE FÊTE

Chaque année, des moments festifs viennent ponctuer (Noël, carnaval…) ou terminer (kermesses et spectacles de fin d'année) l'année scolaire. La Ville offre un prix aux élèves, un dictionnaire aux CM2 qui les accompagnera au collège (en 2010 la version papier + Internet leur a été offerte avec 4 ans de mise à jour gratuite).

LES JARDINS AU CŒUR DES ÉCOLES

PLANTATIONS ET ENTRETIEN

Les écoles ayant des espaces verts sont agrémentées d'un fleurissement d'été et d'hiver. La plantation de plus de 2 000 plantes est réalisée par le service municipal des espaces verts qui en assure également l'entretien avec certaines entreprises spécialisées (tonte, taille, élagage).

POTAGERS ET PROJETS PÉDAGOGIQUES

Trois écoles maternelles ont des potagers. Le service des espaces verts prépare le sol, les plantations étant faites par les écoles. Chaque année, la Ville fournit des plantes annuelles et des bulbes d'automne pour les différents projets des enseignants.

NOTES

LE SPORT

Le sport est indispensable au développement harmonieux des enfants. Il renforce la condition physique, développe la confiance en soi, donne le goût de l'effort et de la compétition, tout en apprenant à respecter l'autre dans un esprit d'équipe. Dès le plus jeune âge, il est un facteur de cohésion sociale.

À L'ÉCOLE

L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

La Ville a recruté 4 ETAPS (Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives) dont le rôle est de dispenser, en co-intervention avec l'enseignant(e), les cours d'éducation physique et sportive dans les écoles élémentaires publiques, à raison de 51 heures hebdomadaires. Ils dépendent du service des sports, sont rémunérés par la Ville et travaillent en collaboration avec l'Éducation nationale.

LA NATATION

Les enfants des écoles primaires (de la grande section de maternelle au CM2, sauf CM1) se rendent à la piscine sur des cycles de 15 séances. Pour permettre aux enfants de profiter de l'eau en toute sécurité, Nogent fait de l'objectif "savoir nager avant l'entrée en 6ème" une priorité. 1 500 enfants participent aux séances de natation dispensées par les maîtres nageurs, en co-intervention avec les enseignant(e)s, à la piscine gérée par un délégataire qui se doit de les accueillir dans le cadre des prestations de service public.

LES ANIMATIONS SPÉCIFIQUES

Au cours de l'année, des animations sportives sont proposées aux écoles par le service des sports comme les cross, certaines en collaboration avec le Conseil général comme les Jeux du Val-de-Marne.

LES JEUX DU VAL-DE-MARNE

En juin au stade, pour les élèves des écoles publiques et privées, du CP au CM2, animés par les ETAPS en collaboration avec les enseignants.

LES CROSS SCOLAIRES

En novembre et en mars-avril au stade, pour les élèves des écoles publiques, du CP au CM2, animés par les ETAPS en collaboration avec les enseignants.

« SPORT OU DROGUE / SPORT OU TABAC : À TOI DE CHOISIR »

Lire page 48.

LE SPORT LE MERCREDI, ET PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

LE CENTRE NOGENTAIS D'INITIATION SPORTIVE

Cette entité du service des sports organise des activités pour les jeunes, encadrées par les ETAPS.

LES ACTIVITÉS DU MERCREDI ET DU SAMEDI

Une vingtaine d'activités sportives pour les 3-16 ans. Tennis, escalade, vélo, karaté, basket… Tarif : 100 € par an et par activité.

LES STAGES MUNICIPAUX SPORTIFS

Chaque première semaine des vacances scolaires les enfants peuvent découvrir plusieurs sports (tennis, aviron, escalade, natation, tir à l'arc, basket ball, futsal, base-ball…) notamment en partenariat avec des associations sportives nogentaises. Tarif : 25 € la semaine.
Service des sports - Tél. : 01 41 95 52 21. sports@ville-nogentsurmarne.fr

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

De nombreuses associations sportives proposent des activités pour les enfants et les adolescents le mercredi, le week-end ou le soir.

AIDES FINANCIÈRES ET D'ACCOMPAGNEMENT AU SPORT

PASS'SPORT POUR ELLES

Un dispositif de la Direction de la Jeunesse et des Sports (DDJS). Il est distribué aux jeunes filles de 11 à 25 ans qui souhaitent découvrir un nouveau sport. Il permet d'offrir des séances d'initiation dans plusieurs disciplines et un bon de réduction dans une grande enseigne de sport.

TOUS EN CLUB

Le coupon "Tous en Club" est une participation financière à valoir sur l'adhésion annuelle à un club sportif participant au projet. Pour l'obtenir, il faut être Val-de-Marnais, être âgé de 6 à 18 ans, toucher l'allocation de rentrée scolaire ou remplir certaines conditions de revenu. Sur présentation d'une pré-inscription au club sportif, d'une photocopie de la carte d'identité des parents, de l'avis d'imposition ou de l'ARS, un chèque de 35 € par enfant sera remis aux familles.

OÙ S'ADRESSER ?

Point Information Jeunesse, 1 passage de la Taverne. Tél. : **01 43 24 74 70**.

SPORT EN FAMILLE

Le concept

Sport en famille offre la possibilité aux familles de venir faire du sport ensemble : grands-parents, parents, enfants et pratiquer des activités pour toutes les générations (trampoline, badminton, tir à l'arc, arts du cirque, step-aérobic, tennis de table, etc.).

Où et quand ?

Gymnase Leclerc, 1 bd de Strasbourg. 10 dimanches par an, de 14 h à 18 h, de septembre à mars. Plus d'infos : service des sports : **01 41 95 52 21** ou site Internet, rubrique agenda.

C'est gratuit

Les éducateurs sportifs de la Ville sont mobilisés à chaque séance en partenariat avec des associations sportives nogentaises.

SERVICE DES SPORTS

Espace Marie Curie - 6, avenue Smith Champion
Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h 30,
vendredi jusqu'à 16 h 30.
Tél. : **01 41 95 52 21** - Courriel : sports@ville-nogentsurmarne.fr

De nombreuses associations proposent des activités sportives pour les enfants, se reporter au Guide et sur www.ville-nogentsurmarne.fr.

LA CULTURE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

La Ville de Nogent favorise l'accès à la culture dès le plus jeune âge. Elle encourage les structures culturelles municipales (bibliothèque, musée) et la Scène Watteau à accueillir les scolaires et soutient les pratiques culturelles dans les écoles par le biais de partenariats avec des associations.

LES INTERVENANTS DANS LES ÉCOLES

Des vacataires interviennent régulièrement dans les écoles pour l'initiation à la musique et aux arts plastiques (lire page 35).

LA BIBLIOTHÈQUE CAVANNA

LA SECTION JEUNESSE

La section jeunesse possède un grand choix d'albums, de documentaires, de livres cassettes pour les tout-petits, mais aussi de romans, de bandes dessinées, de périodiques, de DVD et CD-Rom pour les plus grands.

Horaires d'ouverture

Mardi 16 h - 17 h 30
Mercredi 10 h - 19 h
Jeudi 16 h - 17 h 30
Vendredi 16 h - 19 h (17 h 30 pendant les vacances scolaires)
Samedi 10 h - 17 h 30

Conditions de prêt

Pour une durée de 3 semaines : 1 méthode de langue, 6 livres, 6 revues, 2 livres-cassettes, 2 CD-Rom. Pour une durée d'une semaine : 2 DVD.

Comment s'inscrire ?

Inscription et prêts gratuits sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Autorisation parentale obligatoire. Emprunt de CD-Rom et DVD : 20 € / an.

POUR LES TOUT-PETITS

Accueil des crèches

Mardi de 9 h 30 à 16 h.

Animations

Sur inscription.
Contes pour les moins de 3 ans, les 4–6 ans.
Lecture d'albums par les bibliothécaires.

POUR LES SCOLAIRES

Accueil des scolaires

Mardi et vendredi de 9 h à 16 h.

Animations

Pour les 8 - 12 ans : "Papot'livres", échange entre lecteurs et bibliothécaires.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE CAVANNA

Section jeunesse (1er étage)
36, boulevard Gallieni
Tél. : 01 48 73 14 62.
Courriel : bibliotheque@ville-nogentsurmarne.fr
www.bibliotheque-nogentsurmarne.fr

LA SCÈNE WATTEAU ET LE JEUNE PUBLIC

SPECTACLES JEUNE PUBLIC

Depuis plusieurs années, La Scène Watteau, le théâtre de Nogent, s'est spécialisée dans une programmation pour le jeune public à partir de 7 ans.

Au programme de la saison 2010-2011 : *Antigone* - un monologue clownesque, *Antti Puuhaara* – un opéra avec marionnettes, *la Belle au bois* – une féerie visuelle, *Chaplin* – un ciné-concert.

ACTIONS CULTURELLES JEUNE PUBLIC

Des ateliers ludiques sont proposés au jeune public, en lien direct avec la programmation.

LA SCÈNE WATTEAU

1 place du Théâtre
Courriel : scenewatteau@wanadoo.fr
www.scenewatteau.fr
Réservations : 01 48 72 94 94
Tarifs jeune public (moins de 26 ans), tous les spectacles de la saison : 9 € hors abonnement, 7 € abonnement.

LE MUSÉE DE NOGENT

L'ACCUEIL DES SCOLAIRES

Carnets de bord accompagnant la visite pour les 4-7 ans et les 8-12 ans. Sur demande à l'accueil du musée.

LES ARTS PLASTIQUES

Ateliers d'arts plastiques : samedi de 10 h à 12 h.
Stages d'arts plastiques : 1ère semaine des vacances scolaires.
À partir de 6 ans. 10 € / séance
Inscription : sur place, dans la limite des places disponibles.

MUSÉE DE NOGENT

36 boulevard Gallieni (2ème étage)
Tél. : **01 48 75 51 25.**
musee-nogent@wanadoo.fr

ARTS EN FAMILLE

Le concept

Un dimanche par mois, durant les mois d'automne et d'hiver, les Nogentais sont invités à venir pratiquer une ou plusieurs activités d'initiation artistique,

à condition de venir en famille : parents et enfants ou grands-parents et petits enfants. Plusieurs activités simultanées sont proposées à chaque séance, les ateliers sont animés par des professionnels.

Lieu

Maison des jeunes et de la culture. 36, bd Gallieni.

Dates

Premiers dimanches de février, mars, avril, octobre, novembre et décembre. De 15 h à 18 h.

Participation

Gratuite, dans la limite des places disponibles. Pas d'inscription préalable.

Renseignements : **01 43 24 63 91** ou **01 43 24 63 70**.
www.ville-nogentsurmarne.fr , rubrique agenda.

LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

La MJC Louis Lepage offre aux jeunes la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir des citoyens actifs et responsables.

LES ACTIVITÉS

La MJC Louis Lepage propose de nombreuses activités pour les enfants et les adolescents. Quelques exemples.

Arts plastiques

Sculpture (9 ans +), dessin et peinture (de 5 ans à ados)…

Musique et danse

Éveil musical (3 ans +), cours collectifs de musique classique (6 ans +), saxophone (7 ans +), hip hop (11 ans +), danse orientale (4 ans +), initiation danse (4 ans +), comédie musicale (11 ans +)…

Sport

Capoeira (ados)…

Divers

Loisirs créatifs (6-9 ans), initiation au cirque (8 ans +), poterie-céramique-modelage (6-13ans), BD-Manga…

LES FORMATIONS PRÉ-PROFESSIONNELLES

Formation aux écoles de cinéma, aux écoles d'art (dessin et peinture), aux écoles de mode (design mode/textile), danseur futur pro.

TARIFS ET INSCRIPTIONS.

L'adhésion à l'association est de 15 € par an. Les activités se pratiquent de septembre à juin, hors vacances scolaires. Des tarifs préférentiels sont consentis pour les Nogentais. Se renseigner à la MJC.

LA MJC ET LA VILLE DE NOGENT

La MJC Louis Lepage est une association loi 1901, accueillie dans des locaux appartenant à la Ville et entretenus par les services municipaux. La subvention municipale 2010 s'élève à 119 000 €.

MJC LOUIS LEPAGE

36, bd Gallieni
Tél. : 01 48 73 37 67. Fax : 01 48 73 70 23.
Courriel : contact@mjc-nogent.com
www.mjc-nogent.com

LE CINÉMA ROYAL PALACE

ROYAL BABIES

Venir au cinéma avec son bébé, dans des conditions adaptées.
2 séances par mois : un vendredi à 18 h, un samedi à 16 h.
Tarif : habituel, gratuit pour les moins de 12 ans, carte d'adhésion 3,50 € /an.

ANNIV'MOVIE

Pour fêter son anniversaire au cinéma.

Accueil, historique du Royal Palace et visite des cabines de projection. Projection d'un film actuel (choisi en accord avec les parents organisateurs). Espace réservé dans la salle. Encadrement par un adulte. Un pop corn et un cadeau offerts.
Tarif : 12,50 € par personne.

CINÉMA ROYAL PALACE

165, Grande Rue Charles de Gaulle
Tél. : 01 43 24 23 80.
www.royalpalacenogent.com

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE FRANCIS POULENC

Le conservatoire de Nogent est une structure associative loi 1901, subventionnée par la Ville de Nogent.

LES ACTIVITÉS ET LES ÂGES

Éveil musical

Enfants de 4 et 5 ans.
Activités ludiques autour du rythme, des chansons, des instruments.

Classe découverte

Enfants de 6 ans.
Découverte de plusieurs instruments pendant l'année, percussions, contrebasse (petite taille), violoncelle, instruments à vent.

Disciplines musicales

Piano, violon, alto, violoncelle, contrebasse, guitare, harpe, flûte traversière, clarinette, basson, saxophone, trompette, cor d'harmonie, trombone, percussions, batterie. Formation musicale (solfège). Chorales enfants et adolescents. Big band junior. Atelier Jazz, orchestres cycles I – II – III.

Art dramatique
À partir de 9 ans.
Danse
Classique, modern'jazz.

LES TARIFS

Se renseigner sur place.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Réinscriptions en juin et jusqu'au samedi 9 juillet inclus (vacances scolaires). Nouvelles demandes : pré-inscriptions pour les cours d'instruments dès le 1er juin (selon les places disponibles), inscriptions pour les cours collectifs.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE FRANCIS POULENC

Hôtel des Coignard. 150, Grande Rue Charles de Gaulle. Entrée à droite.
Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14h à 20 h, le samedi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h.
Tél. : **01 48 71 64 20**. Fax : 01 48 71 64 29.
Courriel : fpoulenc@gmail.com

À NOTER

De nombreuses associations proposent des activités culturelles pour les enfants, se reporter au Guide de Nogent et au site www.ville-nogentsurmarne.fr.

LA PRÉVENTION ET LA SÉCURITÉ

À l'intérieur des locaux ou sur le chemin de l'école, assurer la sécurité des enfants est une priorité pour la Ville de Nogent. Des actions de prévention sont organisées pour les sensibiliser dès le plus jeune âge à la sécurité en milieu urbain.

À L'ÉCOLE, DES LOCAUX SÛRS

Dans les établissements scolaires, des visites de la commission communale de sécurité sont organisées régulièrement. L'objectif est de vérifier les installations électriques, chauffage, ascenseurs, alarmes incendie, extincteurs, gaz… Tous les équipements doivent être conformes aux réglementations en vigueur. Des exercices d'évacuation sont organisés chaque trimestre par les directeurs d'écoles.

SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

AMÉNAGEMENT DES ABORDS DES ÉCOLES

Les abords immédiats des écoles ont été étudiés pour garantir la sécurité des enfants et de leurs parents aux heures d'affluence. Des barrières ont été installées pour éviter la traversée intempestive des rues, parfois le trottoir a été élargi au droit de l'école. Des dépose-minute ont été réalisées devant l'école Val de Beauté et l'école Léonard de Vinci. Récemment, la rue Bauÿn de Perreuse est devenue semi-piétonne pour limiter la circulation des véhicules.

AMÉNAGEMENTS DE VOIRIE ET 30 KM/H

De nombreux aménagements ont été réalisés, visant à ralentir la vitesse des véhicules circulant à proximité des écoles : plateaux surélevés, rétrécissement de voirie, panneaux clignotants… La limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble des voiries communales a permis d'améliorer de façon sensible la sécurité des écoliers aux abords des écoles mais aussi sur le trajet menant à l'école.

LES POINTS ÉCOLES

9 ASVP (agents de sécurité de voie publique) de la police municipale sont mobilisés pour assurer la surveillance aux entrées et aux sorties d'école, ainsi que pour sécuriser les traversées.

IMPORTANT

Rappelons qu'aux abords de l'école, les adultes doivent être vigilants et respecter les règles du code de la route. Chacun est concerné par la sécurité, qu'il soit piéton, cycliste ou automobiliste. Il est demandé aux parents de respecter les conditions d'accès et de stationnement dans l'intérêt des enfants.

SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Chaque année, durant une semaine, des opérations de sensibilisation à la sécurité routière sont organisées en direction des élèves des classes de CM2. Ces actions sont menées conjointement par la Police municipale et la Prévention routière. Elles se composent d'une partie théorique et d'une pratique en extérieur avec l'évolution des élèves sur une piste à vélo. Un élève de chaque classe participe à la finale communale.

LES ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

« SPORT OU DROGUE : À TOI DE CHOISIR »

Objectifs

L'addiction aux drogues est importante chez les jeunes de 13 à 16 ans. Il est indispensable que l'information sur les effets délétères et les risques de la consommation des drogues sur la santé soient assimilés avant l'entrée au collège. La Ville organise depuis plusieurs années une action de prévention menée en partenariat avec le corps enseignant et les directeurs d'école. Cette

action éducative, relayée par le sport, met à disposition des agents et des structures municipales. Elle implique un contrat d'objectifs avec les maîtres qui veillent à faciliter l'apprentissage et sa validation par l'œuvre commune présentée à la Scène Watteau.

Résultats

L'expérience acquise les années précédentes a démontré : l'intérêt des maîtres et des élèves pour cette action puisque la plupart des classes de CM2 y participe, l'implication des éducateurs sportifs et des entraîneurs des clubs pour démontrer les effets nocifs des drogues, la créativité des élèves à structurer des saynètes présentées sur scène.

« Sport ou tabac : à toi de choisir »

Une action équivalente est menée chaque année pour lutter contre l'addiction au départ, dès 12 ans.

LE POINT INFORMATION JEUNESSE

Peut intervenir, à la demande des établissements scolaires, afin de leur apporter une aide technique ou documentaire. Plusieurs projets ont déjà vu le jour : participation à la semaine de prévention du sida dans les lycées, participation à la journée prévention routière du lycée Val de Beauté, partenariat avec le lycée Val de Beauté pour la mission permis de conduire qui permet d'offrir 50% du permis de conduire à cinq jeunes en échange d'une mission volontaire dans les services de la Ville et auprès des partenaires de la Ville (Mission locale, Maison de l'Emploi, port de Nogent).

NOTES

LA SANTÉ DES ENFANTS

De la petite enfance à l'adolescence, la veille sur la santé des enfants est du ressort des parents, mais concerne également les milieux scolaires et péri-scolaires, ainsi que tous les personnels qui travaillent dans la sphère éducative.

SOUTIEN AUX JEUNES MAMANS

INFIRMIÈRE-PUÉRICULTRICE, VISITES À DOMICILE

Conseils pour une meilleure connaissance de l'enfant dès le retour de la maternité.
S'adresser au centre de PMI
Adresse ci-dessous.

SAGE-FEMME

Visites à domicile durant la grossesse.
S'adresser à l'annexe de l'espace départemental des solidarités.
Tél. : **01 42 14 22 58**.

AIDES MÉNAGÈRES

Nogent Présence

Association agréée pour l'aide au domicile.
2, rue Guy Môquet.
Tél. : **01 49 74 07 40**.

Espace départemental des solidarités

Pour une intervention ponctuelle en cas d'hospitalisation ou de maladie de la mère de famille.
S'adresser à l'annexe de l'espace départemental des solidarités.
Tél. : **01 42 14 22 58**.

LES ADRESSES SANTÉ

LE CENTRE DE PROTECTION INFANTILE

Son rôle

Un service de la Caisse primaire d'assurance maladie du Val-de-Marne, pour les enfants de la naissance à 6 ans. Dès la naissance, accueil des parents pour répondre à leurs questions, peser le bébé et proposer le suivi de l'enfant.

Les services

Médecins psychiatres à orientation préventive pour les 0-6 ans (sur rendez-vous).
Psychologue.
Infirmière-puéricultrice.
Rencontres et discussions à thème.

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Adresse

9, rue Cabit.
Tél. : **01 48 71 40 43**.

LE CENTRE D'ACTION MÉDICO-SOCIALE PRÉCOCE

Son rôle

Le CAMSP reçoit des enfants de la naissance à 6 ans présentant des troubles de développement sensoriels, moteurs ou mentaux, pour une action de dépistage, de traitement, de rééducation ambulatoire et d'accompagnement éducatif.

Les services

Une équipe médicale et paramédicale à la disposition de la famille : pédo-psychiatres, pédiatres, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, kinésithérapeutes, éducateur spécialisé.

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi, sur rendez-vous.

Adresse
9, rue Cabit.
Tél. : **01 48 72 01 44** – Fax : **01 48 72 59 46**.

LE CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE

Son rôle
Consultations médico-psychologiques pour enfants et adolescents.

Les services
Psychiatres, psychothérapeutes, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, assistantes sociales.

Horaires d'ouverture
Accueil, secrétariat : du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.
Consultations sur rendez-vous.

Adresse
15, bd Gallieni.
Tél. : **01 48 73 76 82**.

LE CALENDRIER VACCINAL

En France, l'arrêt de la transmission, voire l'élimination de certaines maladies est possible si chacun recourt à l'acte vaccinal pour se protéger et pour protéger les autres, enfants et adultes.

LE CALENDRIER VACCINAL DE 0 À 18 ANS

Âge	BCG	DTPC Hib*	Hépatite B	Pneumocoque	Rougeole Oreillons Rubéole	Hépatite B
Naissance	Pour les enfants à risques élevés					
À partir de 2 ans		3 injections à un mois d'intervalle	1ère injection	3 injections à un mois d'intervalle	2 doses espacées d'1 mois	
4 mois			2ème injection			
12 mois			Rappel entre 12 et 18 mois	Rappel	2 doses espacées d'1 mois	
16-18 mois		Rappel			Rattrapage	
24 mois					Rattrapage	
6 ans		Rappel DTP				
11-13 ans		Rappel DTPC				
14 ans						3 doses à 2 et 6 mois d'intervalle
16-18 ans		Rappel DTP				

Tableau élaboré par l'INPES

DTPC Hib = diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, haemophilus inflenzae de type b.*

Lorsqu'un retard est intervenu dans la réalisation des vaccinations, il n'est pas nécessaire de recommencer tout le programme, il suffit de le reprendre au stade où il a été interrompu et de compléter la vaccination en réalisant le nombre d'injections requis en fonction de l'âge.

Comment se faire vacciner ?

Consulter son médecin traitant.

Le fichier vaccinal

La Maison de la Famille tient un fichier vaccinal, pour tous les enfants inscrits dans une structure petite enfance, élaboré à partir du carnet de santé de l'enfant.

LA SANTÉ À L'ÉCOLE

La santé des enfants est un élément pris en compte dans l'organisation des activités scolaires ou périscolaires.
Un secrétariat médical organise le suivi médical des enfants scolarisés à Nogent. Il est situé à l'école Léonard de Vinci. Tél. : **01 48 71 65 41**. Deux assistantes sanitaires sont présentes dans les écoles Guy Môquet, Paul Bert et Gallieni. Une psychologue scolaire intervient dans les établissements scolaires, les familles peuvent la contacter par les directeurs d'école.

LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

Depuis 2001, Nogent participe au dispositif de prévention bucco-dentaire mis en place par le Conseil général d'accueil petite enfance. Un dispositif complémentaire vise à faire intervenir un chirurgien-dentiste dans les classes de grande section de maternelle et de CP des écoles élémentaires. Le Conseil général procède à un dépistage dans les classes de CE1 des écoles.

L'ÉQUILIBRE NUTRITIONNEL

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Dans les restaurants scolaires, les instructions des Pouvoirs Publics afin d'améliorer la santé de chacun sont suivies. Former le goût des nouvelles générations et contribuer à l'acquisition de bons comportements alimentaires, voilà les fondamentaux de la conception des menus.

PROGRAMME NATIONAL NUTRITION SANTÉ

Site Internet manger bouger, le site de la nutrition santé et plaisir, pour bien manger et bouger plus. Une rubrique pour chaque tranche d'âge, dont les adolescents.
www.mangerbouger.fr

ACTIONS DU PÔLE JEUNESSE

Le Pôle Jeunesse met en place des actions de prévention. L'alimentation figure parmi ces actions (lire page 61).

AIDES SPÉCIALISÉES

Les élèves nogentais ayant des besoins particuliers peuvent suivre leur scolarité dans des classes développant un enseignement spécialisé.

LES CLASSES D'INCLUSION SCOLAIRE

La classe d'intégration scolaire ou CLIS permet, à partir de la fin du cycle 1 (fin moyenne section) et parfois même à l'âge pré-élémentaire (de 3 à 5 ans), d'orienter les enfants en difficultés vers ce type de classe de 12 élèves maximum. L'objectif est de scolariser tous les élèves et de permettre à ceux en situation de handicap de suivre totalement ou partiellement un cursus

scolaire normal. Elles sont situées à Vincennes (école de l'Ouest) et à Fontenay-sous-Bois (écoles Pierre Domont et Henri Wallon)

LE RASED

Son rôle

Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. Pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires.
Consultation d'un psychologue : aide pédagogique spécialisée, rééducation, suivi psychologique, orientations spécialisées, rencontre des familles et réunions de synthèse avec les enseignants.

Où s'adresser ?

Maison de la Famille.
Tél. : **01 48 76 33 24**.

L'accueil des enfants porteurs de handicaps

Outre le dispositif mis en place par l'Education nationale, la Ville développe des actions de sensibilisation auprès des agents travaillant avec les enfants.

PRÉVENTION CONTRE LES ADDICTIONS

SPORT OU DROGUE / SPORT OU TABAC : À TOI DE CHOISIR

Lire page 48.

NOTES

Vous souffrez de :
• Difficultés scolaires, d'apprentissage
• Traumatismes émotionnels, physiques
• Difficultés relationnelles
• Douleurs • Phobies
• Stress • Allergies
• Mal-être
Anne-Marie TAILLÉ
Consultante
Relation d'aide et éducative
Psycho-traumatologie / Kinésiologie
Email : amtaille@gmail.com
Site : www.annemarietaille.fr
Création design www.pix-elle.net
12, rue de la Muette
94130 Nogent-sur-Marne
06 70 52 87 38
Séance individuelle,
sur rendez-vous ; pour bébés,
enfants, adolescents, adultes

LA JEUNESSE

L'adolescence est une phase essentielle de l'éducation, parfois difficile. Instruire et forger les citoyens de demain, telle est la mission des établissements scolaires du second degré et des structures jeunesse qui prennent en compte également le bien-être des jeunes, l'ouverture d'esprit indispensable au projet de vie.

LES COLLÈGES

LES COLLÈGES PUBLICS

Les admissions

L'admission dans un collège public de Nogent est réservée aux élèves dont le représentant légal est domicilié à Nogent. Sauf cas particulier, l'affectation d'un enfant dans un collège de secteur est automatique.

Collège Edouard Branly

Chef d'établissement : **Mme Virginie Quintallet**, principal adjoint
8, rue Bauÿn de Perreuse
Tél. : **01 48 73 22 12** - Fax : **01 48 73 81 33**.
www.ac-creteil.fr/colleges/94/ebranlynogent

Collège Antoine Watteau

Chef d'établissement : **Mme Martine Van Eetvelde**, principal
58, rue Théodore Honoré
Tél. : **01 48 76 99 06** - Fax : **01 48 76 29 56**.
www.ae-creteil.fr/colleges/94/awatteaunogent

LES COLLÈGES PRIVÉS SOUS CONTRAT

Ensemble Scolaire Albert de Mun

Chef d'établissement : **Mme Blandine Schmit**
14, avenue des Marronniers
Tél. : **01 48 73 79 91** - Fax : **01 43 94 20 26**.
Courriel : info@albertdemun.org
www.albertdemun.fr

Institut Montalembert

Chef d'établissement : **M. Patrice Callies**
28, boulevard Gambetta
Tél. : **01 48 73 76 46** - Fax : **01 48 77 04 22**.
Courriel : montalembert.nogent@wanadoo.fr
www.institut-montalembert.org

Collège Saint-André

Chef d'établissement : **Mme Sylvie Lebacle**
5, place de l'Ancien marché.
Tél. : **01 48 73 19 63** - Fax : **01 43 94 30 62**.
www.standre-nogent.fr

LES LYCÉES

LES LYCÉES PUBLICS

Les admissions

L'affectation dans le lycée de secteur est automatique, selon la zone d'habitation de l'élève. Une dérogation peut néanmoins être demandée par l'élève au moment de son orientation.

Lycée Edouard Branly

Lycée d'enseignement général.
Chef d'établissement : **M. Gérard Sadoul**, proviseur
Adresse et téléphone : voir collège Branly.
www.ac-creteil.fr/lycees/94/ebranlynogent

Lycée Louis Armand

Lycée polyvalent. Lycée des métiers de l'électricité et de ses applications, des télécommunications et des réseaux informatiques, de la conception mécanique assistée par ordinateur.
Chef d'établissement : **M. Bernard Deny**
173, boulevard de Strasbourg.
Tél. : **01 45 14 28 28** - Fax : **01 43 94 96 40**.
Courriel : ce.0940118t@ac-creteil.fr
www.larmand.fr

LES LYCÉES PRIVÉS SOUS CONTRAT

Ensemble Scolaire Albert de Mun

Chef d'établissement : **Mme Blandine Schmit**
Adresse, téléphone, Internet : voir collège.

Institut Montalembert

Chef d'établissement : **M. Patrice Callies**
Adresse, téléphone, Internet : voir collège.

LE LYCÉE PROFESSIONNEL LA SOURCE – VAL DE BEAUTÉ

L'établissement est constitué de 2 sites distincts.

La Source

Métiers des arts et du textile. Sections spectacle, mode et métiers d'art.
Chef d'établissement : **Mme Claudine Rocha**, proviseur.
54, avenue de La Source.
Tél. : **01 48 73 22 98** - Fax : **01 48 73 64 08**.
www.ac-creteil.fr/Lycees/94/lasourcevaldebeautenogent

Val de Beauté

Métiers du commerce, de la vente et du service.
Chef d'établissement : **M. Jean-Philippe Cournet**, proviseur adjoint.
5, rue de la Muette.
Tél. : **01 48 73 34 81** - Fax : **01 48 75 73 84**.
www.ac-creteil.fr/Lycees/94/lasourcevaldebeautenogent

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ

EREA NOGENT

Prêt à porter, entretien des articles textiles en entreprises artisanales, cuisine, restauration. De la 6ème à la 3ème, les élèves suivent une scolarité identique à celle d'une SEGPA de collège. En fin de 3ème ils sont orientés vers des LP, des CFA ou des EREA.

Internat

Internat éducatif de jeunes filles de 22 places.

Restaurant d'application

"Les Hauts de Baltard" : situé au 4ème étage, il offre en terrasse une vue exceptionnelle sur la ville. Ouvert le midi et un soir par semaine.

Infos pratiques

Chef d'établissement :
Mme Claude Cognard
3, avenue de Joinville.
Tél. : **01 48 73 41 21**.
www.ac-creteil.fr/EREA/94/nogent

LE PÔLE JEUNESSE

Lieu de rencontre privilégié pour les jeunes qui ont la possibilité de devenir acteurs de leurs loisirs grâce à l'Espace Adolescents ou de trouver une aide pour leurs projets autonomes grâce au Point Information Jeunesse.

L'ESPACE ADOLESCENTS

Pour qui ?

Réservé aux Nogentais âgés de 11 à 17 ans. Un lieu où les jeunes peuvent s'exprimer librement, être reçus et écoutés par des adultes qui encouragent leur esprit d'initiative.

Activités

Activités mises en place par une équipe d'animation diplômée : sorties socioculturelles, stages d'activités physiques ou d'expression culturelle et artistique, activités manuelles, ateliers culinaires, ateliers de découvertes diverses. Une salle de ping-pong et des jeux de société, moments d'activités libres qui favorisent les échanges et une socialisation active.

Le Conseil des Jeunes Nogentais (CJN)

L'espace adolescents est le siège du CJN. Les séances plénières se déroulent les premiers lundis du mois. Un animateur et un informateur jeunesse sont chargés d'accompagner les jeunes dans leurs projets lors de ces sessions, sous la responsabilité de l'élu délégué à la jeunesse, ayant en charge cette instance.

Le conseil est composé de 12 membres recrutés sur dossier de motivation. Il dispose d'un budget de fonctionnement propre. Ses initiatives : ramassage de déchets flottant sur la Marne, partenariat culturel avec le jumelage, échange intergénérationnel avec la Maison Nationale des Artistes, participation à des manifestations locales (commémorations officielles, droits de l'enfant, Téléthon…)

LE POINT INFORMATION JEUNESSE

Pour qui ?

Ouvert à tous les jeunes.

Pourquoi faire ?

Des informateurs Jeunesse accueillent et informent les jeunes dans les domaines concernant les études, les métiers, la formation, les stages, le logement, la santé… Des ordinateurs avec un accès Internet sont à leur disposition pour les aider dans la rédaction de rapports de stage, curriculum vitae ou lettres de motivation, ou pour effectuer des recherches sur le net.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

En partenariat avec l'association intercommunautaire « Tremplin Jeunes » : mise en place d'une aide aux devoirs pour les Nogentais de 11 à 17 ans. Les jeunes inscrits peuvent bénéficier d'une séance hebdomadaire d'aide aux devoirs.

PROJET DE JEUNES / ENVIE D'AGIR

Les jeunes âgés de 11 à 30 ans qui désirent s'engager dans un projet associatif, réaliser un projet culturel, sportif ou de solidarité, effectuer un volontariat civil dans une association ou créer une entreprise, peuvent bénéficier d'un accompagnement à la rédaction et d'une aide à la recherche de partenaires et/ou de subvention.

MISSION VACANCES

Ce dispositif consiste à offrir un soutien aux projets autonomes de vacances pour les jeunes. En échange de quelques travaux au service de la collectivité, les jeunes se voient offrir une aide financière.

PRÉVENTION

Le Pôle Jeunesse met en place des actions de prévention, qui portent sur des sujets qui peuvent toucher les jeunes directement. Elles sont construites en fonction des demandes explicites ou implicites des jeunes fréquentant la structure et en fonction des opportunités de partenariats. Les actions déjà menées ont porté sur l'Europe, l'alcool en partenariat avec l'ANPAA94, le VIH en partenariat avec les infirmières scolaires, l'alimentation en partenariat avec le Conseil général, la sécurité routière en partenariat avec la police municipale.

PÔLE JEUNESSE

Lundi de 15 h à 18 h, du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h (17 h vendredi).
1, passage de la Taverne
Tél. : **01 43 24 74 70** – jeunesse @ville-nogentsurmarne.fr

LA MISSION LOCALE DES BORDS DE MARNE

Pour qui ?

Jeunes de 16 à 25 ans.

Objectifs

Aider les jeunes dans leur parcours d'insertion, les rendre autonomes tout en les aidant de façon personnalisée. Traiter dans leur ensemble : emploi, orientation, formation, social et santé.

MISSION LOCALE DES BORDS DE MARNE

8, rue des Corluis
94170 Le Perreux-sur-Marne
Tél. : **01 48 71 20 00** - Fax : **01 48 71 00 91**.
Courriel : bordsdemarne@ml94.reseau-idf.org
www.mission-locale-bordsdemarne.org

LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Lire page 44

LA SCÈNE WATTEAU ET LES ADOS

JEUNES EN SCÈNE

Sensibilisation pratique des collégiens à l'organisation du travail en équipe, responsabilisation individuelle et collective. Une initiation aux arts et techniques de la scène permet aux jeunes d'appréhender les étapes de la création d'un spectacle, de la page blanche à la scène.

LYCÉES EN SCÈNE

Toujours avec le même souci pédagogique du travail en équipe, l'occasion de s'intéresser plus profondément à la composition dramatique, la dramaturgie, l'esthétique théâtrale, l'histoire du théâtre. Le travail a lieu dans les établissements, puis sur le grand plateau du théâtre avec mise à disposition des régies son et lumières. Les travaux sont présentés au public en fin de saison.

ORAL DU BAC DE FRANÇAIS

Destinée aux élèves de 1ère, cette opération a pour objectif de préparer les candidats à l'examen oral du bac de français. Sur les textes au programme, les comédiens dispensent un enseignement sur les techniques de diction, la respiration, la gestion du trac, le phrasé, le maintien, l'articulation...

NOS AUTEURS PASSENT LE BAC

Des textes choisis par les professeurs de français font l'objet de plusieurs soirées de lectures. Ce sont les futurs bacheliers qui viennent lire en public ces textes au programme du baccalauréat de français. Une façon originale de réviser tout en se confrontant au public, à la scène.

LA SCÈNE WATTEAU

Accueil : du mardi au samedi de 14 h à 19 h.
1, Place du Théâtre.
Tél. : **01 48 72 94 94**. www.scenewatteau.fr

LE LEGS BIARD

Chaque année, grâce à la générosité de M. Georges Biard, un concours est organisé pour les élèves des établissements de Nogent, une épreuve d'anglais ou d'allemand. Les lauréats obtiennent une bourse pour un séjour linguistique à l'étranger.
Renseignements : **01 43 24 63 93**.

FAIRE DES ÉTUDES À L'ÉTRANGER

Se renseigner auprès du Point Information Jeunesse.
Pôle Jeunesse. 1, passage de la Taverne.
Tél. : **01 43 24 74 70** - jeunesse @ville-nogentsurmarne.fr

DES INFOS SUR LE NET

www.jeunes.gouv.fr

www.travail.gouv.fr/apprentissage

www.travail.gouv.fr/contratpro

www.tasante.com

www.droitsdesjeunes.gouv.fr

www.explorateurdemetiers.fr

NOGENT, VILLE AMIE DES ENFANTS

unicef
unissons-nous pour les enfants

Le réseau Ville Amie des Enfants, à l'initiative de l'Unicef, réunit 163 villes en France et plus de 800 dans le monde. Nogent a choisi de s'engager au service des enfants et des jeunes dans l'esprit de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Des animations thématiques sur les droits de l'enfant sont organisées chaque année.

LE LABEL ET NOGENT

Le label Ville Amie des Enfants garantit aux jeunes Nogentais la prise en compte de leur bien-être et de leur qualité de vie. La démarche éducative de la Ville prend en compte l'accès à l'éducation, la santé, la protection, la culture et les loisirs. Les objectifs de cet engagement incluent la participation et l'écoute des enfants et des jeunes, la connaissance de leurs droits, la sensibilisation et la participation à une solidarité internationale. Grâce à une approche transversale de l'enfance, les services municipaux sont tous concernés par l'enfant qui devient utilisateur de la ville dans son ensemble.

LES 9 AMBITIONS DES VILLES AMIES DES ENFANTS

La signature de la charte Villes Amies des Enfants engage la Ville sur les points suivants.

Créer et faire vivre une animation transversale dans la ville, en faisant de la mairie le point de convergence des initiatives et de diffusion de l'information sur les actions et projets en faveur des enfants et des jeunes.

Développer la participation et l'écoute des enfants sur les sujets qui les concernent.

Prendre en compte l'effet des actions et projets de la Ville sur les enfants dans toute prise de décision les concernant, en s'inspirant de l'impératif de protection de l'objectif d'épanouissement des enfants.

Établir un rapport régulier sur la situation des enfants dans la ville pour mesurer l'impact des actions mises en œuvre.

Évaluer l'effort financier consacré aux enfants pour optimiser le budget qui leur est dédié.

Veiller au respect des principes généraux qui fondent la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant, en étant vigilant sur la non discrimination et sur le respect de leur intégrité.

Mettre en œuvre un programme local pour les droits des enfants pour qu'ils s'inscrivent dans leur vie quotidienne et leur environnement.

Œuvrer pour que les droits des enfants soient connus de tous, partagés et assumés par chacun.

Soutenir les actions de plaidoyer pour la cause des enfants. Au centre de la vie collective, la Ville peut jouer un rôle essentiel pour faciliter la mission des différents acteurs de la vie publique engagés dans cette démarche (institutions, associations, CCAS, centres de loisirs…)

LES 10 POINTS CLÉS DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

ARTICLE 1. TU AS LE DROIT D'ÊTRE NOURRI, SOIGNÉ ET AIMÉ.

Pour que tu puisses grandir et t'épanouir, il est indispensable que tu sois entouré de personnes qui préparent tes repas, te soignent quand tu es malade et te montrent qu'ils t'aiment. Parfois, ce sont d'autres parents que ceux qui t'ont donné la vie qui s'occupent de toi.

ARTICLE 2. TU AS LE DROIT D'ÊTRE RESPECTÉ.

Tu as le droit à une vie privée que même tes parents et tes frères et sœurs doivent respecter. Personne n'a le droit de lire ton courrier ni de fouiller dans tes affaires sans ton autorisation. Personne n'a le droit de t'imposer des relations sexuelles. Les adultes qui s'en rendent coupables risquent de très lourdes peines. Tu as aussi le droit de choisir tes amis car tes sentiments doivent être respectés. Bien entendu, tu as le devoir de respecter la vie privée et les sentiments des autres.

ARTICLE 3. TU AS LE DROIT D'AVOIR UN NOM ET UNE NATIONALITÉ.

Dès ta naissance, on doit te donner un nom et un prénom pour que tu puisses ensuite être vacciné, aller à l'école, avoir un passeport, etc. Pourtant, certains parents ne savent pas que c'est obligatoire.

Ton passeport indique également ta nationalité. C'est important de la connaître pour que tu saches quel est le pays qui doit te protéger et envers lequel tu as le devoir de respecter les règles.

ARTICLE 4. TU AS LE DROIT D'ALLER À L'ÉCOLE.

Apprendre à lire et à écrire est un privilège. Dans de nombreux pays, les gens sont trop pauvres pour envoyer leurs enfants à l'école. Quand on sait lire et écrire, on peut prendre sa vie en main : on peut apprendre un métier, s'informer, comprendre la société dans laquelle on vit. En France, l'école est obligatoire jusqu'à 16 ans.

ARTICLE 5. TU AS LE DROIT DE RÊVER, DE RIRE ET DE JOUER.

Certains adultes oublient parfois que les enfants ne sont pas des adultes. Tu as le droit de jouer, de rire et de rêver parce que tu es un enfant, que le jeu est indispensable à ta croissance. Ainsi tu seras, plus tard, un adulte épanoui et créatif.

ARTICLE 6. TU AS LE DROIT DE DONNER TON AVIS.

Tu as le droit de t'exprimer en classe, dans ta famille, dans des associations, mais aussi dans les procédures judiciaires qui te concernent directement. Par exemple, si tes parents divorcent ou se séparent, tu peux demander à être entendu par le juge. Tu peux aussi demander à avoir un avocat pour toi tout seul. Les adultes, eux, ont le devoir de t'écouter.

ARTICLE 7. TU AS DROIT À L'ÉGALITÉ, QUE TU SOIS FILLE OU GARÇON, HANDICAPÉ OU NON.

Chaque enfant est unique mais tous les enfants du monde ont les mêmes droits. Quels que soient ton âge, ton sexe, ta religion, la langue que tu parles, ou la couleur de ta peau, tu as le droit d'être aidé, protégé, éduqué. La Convention des droits de l'enfant s'applique à tous les enfants mineurs, c'est-à-dire en France, jusqu'à ce que tu aies dix-huit ans.

ARTICLE 8. TU AS LE DROIT D'ÊTRE PROTÉGÉ DE LA VIOLENCE.

Ce n'est pas parce que tu es plus jeune que les adultes qu'ils ont le droit de faire ce qu'ils veulent avec toi. Au contraire, tu as le droit d'être à l'abri de la violence et de la négligence. Personne, pas même ta famille, pas même tes copains et copines, n'a le droit de te faire du mal. C'est écrit dans la Convention et tu peux le dire à tout le monde.

ARTICLE 9. PERSONNE N'A LE DROIT DE T'EXPLOITER.

Tant que tu n'as pas dix-huit ans, personne ne peut t'obliger à travailler surtout si c'est un travail pénible et dangereux. Même si ta famille est très pauvre, tu as le droit d'aller à l'école plutôt que de travailler. Si tu es apprenti, ton patron doit respecter des règles très précises.

ARTICLE 10. PERSONNE N'A LE DROIT DE FAIRE DE TOI UN SOLDAT.

Où que tu habites, tu as le droit de vivre en paix. Les guerres, quand elles éclatent, ne doivent concerner que les adultes. Ils n'ont pas le droit de te faire participer. Ils n'ont que le droit de te protéger.

NOTES

Parce que rien n'est trop beau pour l'être qui vous est le plus précieux, votre bébé ...
Il était une fois « Victoria Hills »

MOBILIER ENFANTS • DÉCORATION • CORBEILLE DE NAISSANCE
• PUÉRICULTURE • CADEAUX PERSONNALISÉS • TROUSSEAU

Victoria Hills vous propose de véritables collections
pour que la chambre de votre enfant devienne un endroit magique et unique.
Ce large choix en boutique ou sur catalogue mais surtout les conseils,
font de Victoria Hills un lieu de référence pour y déposer une liste de naissance.

(Nos marques : Théo et Inès, Amandine de Brevelay, Pasito à Pasito, Nougatine,
Le trousseau d'Anath, Oursons Louise Mansen, Lola Coquelicot...)

VICTORIA HILLS
Chambres d'enfants - Décoration de la maison

114, GRANDE RUE CHARLES DE GAULLE - 94130 NOGENT-SUR-MARNE
TEL. : 01 48 76 05 43

FÊTES DES CADEAUX

NOUVEAU À NOGENT

- **Articles naissance**
- **Cadeaux**
- **Art de la table**
- **Décoration intérieure**

La boutique vous accueille
du mardi au samedi de 10 h à 19 h
le dimanche de 9 h à 13 h et chaque 1er lundi du mois.

2, avenue de Joinville - Nogent

Tél. 01 48 77 15 76

La Petite Cindy

habille votre enfant de 0 à 16 ans et le chausse du 16 au 42

Vêtements :

BABY DIOR - HUGO BOSS - VICTORIA COUTURE
BURBERRY - TIMBERLAND - DKNY - KENZO
ELLE - LILI GAUFRETTE - CHLOÉ - RALPH LAUREN
ARMANI - MARITHÉ FRANÇOIS GIRBAUD - MONNALISA

Chaussures : du 16 au 42

KICKERS - BABY BOTTE - GEOX - KENZO - MOD'8
ELLE - TIMBERLAND - TTY - REQINS
ASTER - SPRING COURT - GARVALIN
AGATHA DE LA PRADA - IKKS - ARMANI
POM D'API - NATURINO - FALCOTTO - ESCADA
BILL TORNADE - MARITHÉ FRANÇOIS GIRBAUD
BURBERRY - GUESS - GALLUCCI - CONVERSE

Les pieds de votre enfant
vous causent des soucis...!
Un spécialiste est à votre disposition
pour vous aider et vous conseiller...

121, Grande Rue Charles de Gaulle - Nogent

01 48 76 92 62

Ouvert du mardi au samedi de 10 h à 13 h et de 15 h à 19 h 30
dimanche de 10 h à 13 h et lundi de 15 h à 19 h 30